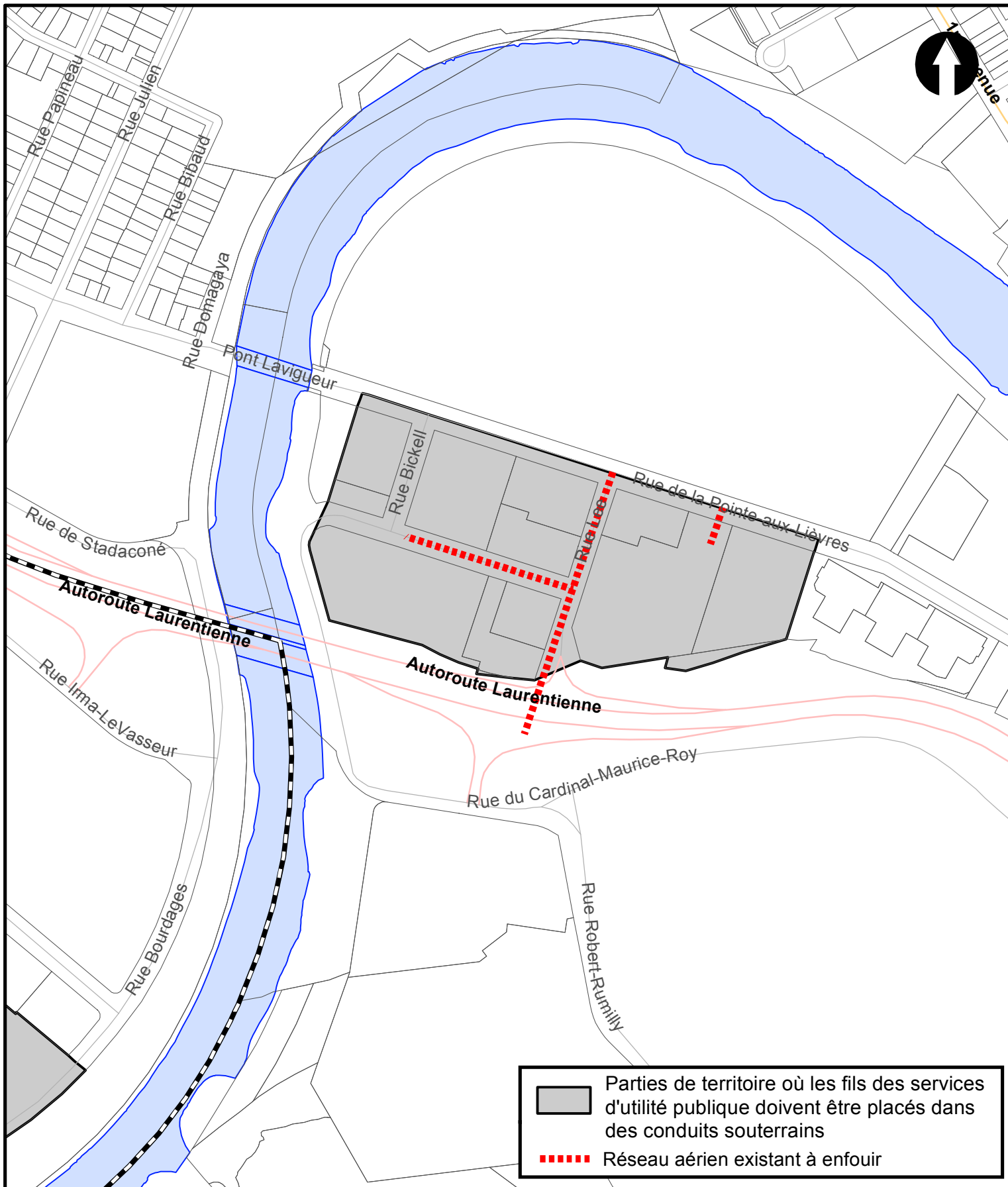




-  Parties de territoire où les fils des services d'utilité publique doivent être placés dans des conduits souterrains
-  Réseau aérien existant à enfouir



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÈGLEMENT SUR L'INSTALLATION DES FILS DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE DANS LES CONDUITS SOUTERRAINS

ANNEXE II SECTEUR DE REQUALIFICATION – SECTEUR DE LA POINTE-AUX-LIÈVRES

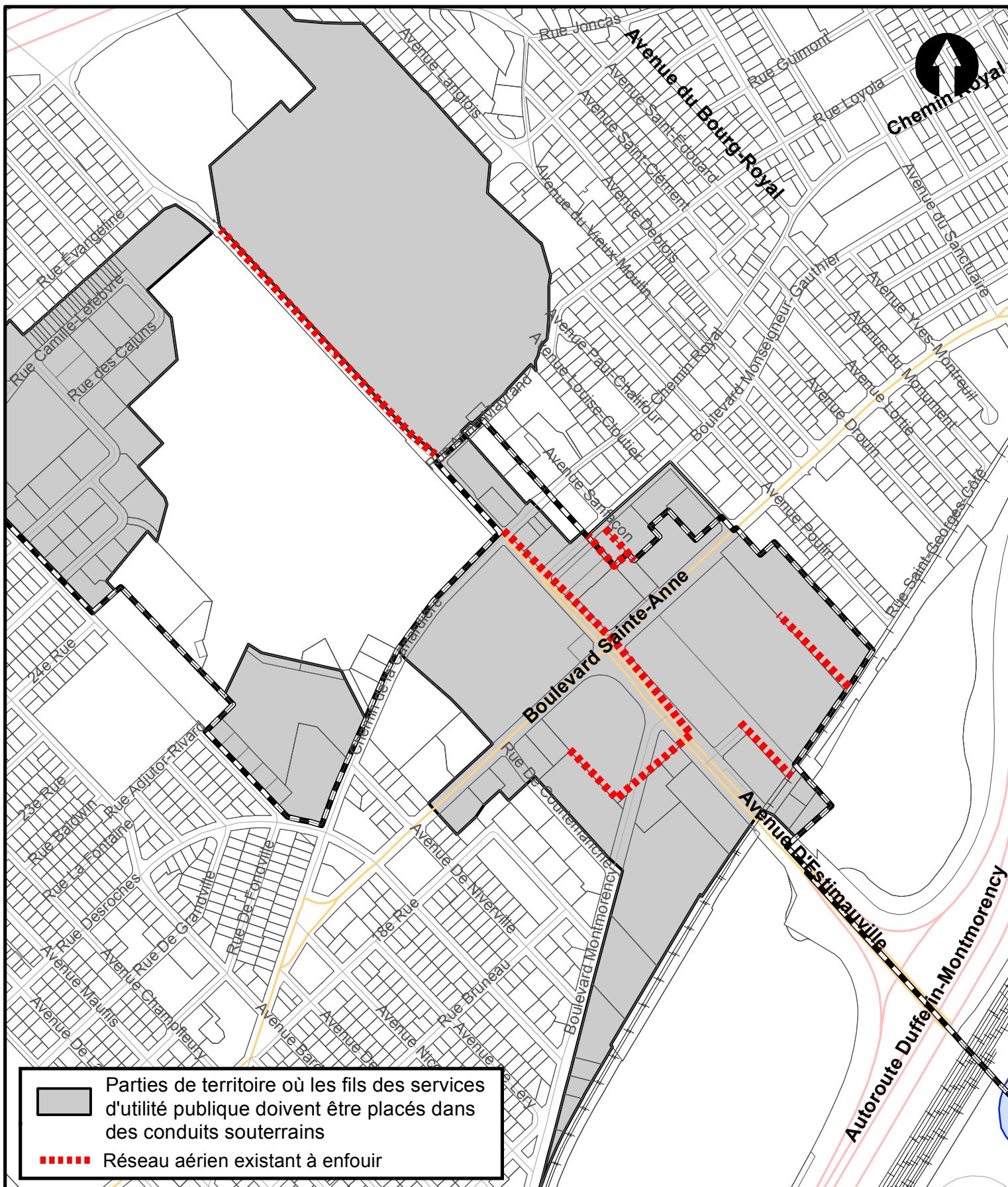
Date du plan : 2015-01-21

Échelle : 1:4 000

Préparé par : M.M.

No du règlement : R.V.Q.2188

No du plan : RVQ2188A07



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÈGLEMENT SUR L'INSTALLATION DES FILS DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE DANS LES CONDUITS SOUTERRAINS

ANNEXE II

SECTEUR DE REQUALIFICATION OU DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE – SECTEUR D'ESTIMAUVILLE

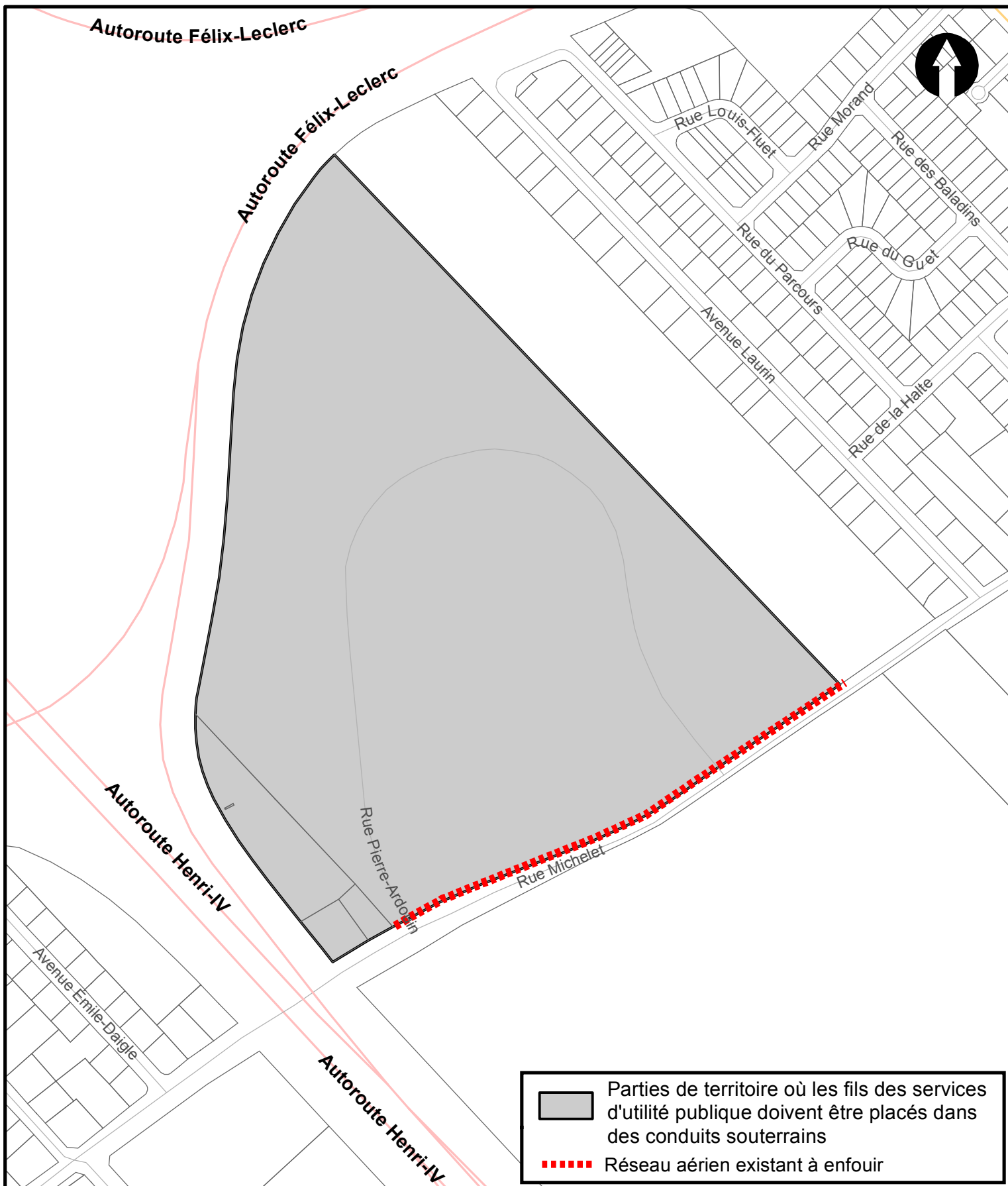
Date du plan : 2015-01-21

Échelle : 1:8 000

Préparé par : M.M.

No du règlement : R.V.Q.2188

No du plan : RVQ2188A08



Parties de territoire où les fils des services d'utilité publique doivent être placés dans des conduits souterrains



Réseau aérien existant à enfouir



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÈGLEMENT SUR L'INSTALLATION DES FILS DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE DANS LES CONDUITS SOUTERRAINS

ANNEXE II

SECTEUR DE REQUALIFICATION OU DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE – SECTEUR MICHELET

Date du plan : 2015-01-21

Échelle : 1:4 000

Préparé par : M.M.

No du règlement : R.V.Q.2188

No du plan : RVQ2188A10